**Stop… ou encore !**

9.000 selon la police, 13.000 selon les organisateurs: peu importe le nombre, vous étiez encore nombreux ce jeudi 13 octobre dans les rues de Namur.

Le message le plus important, c’est qu’en moins d’un an et à quatre reprises, des milliers de membres du personnel de l’enseignement ont accepté de sacrifier leur traitement et de se mobiliser en manifestant leur colère et leur mécontentement. Du plus jamais vu depuis plusieurs décennies. C’est dire le malaise et la crise de confiance qui impactent le monde de l’école.

Ainsi, à nouveau, nous avons eu l’occasion de répéter les motifs qui fondent nos principales inquiétudes actuelles et qui fâchent les personnels. Ils sont au nombre de quatre:

- la problématique de la taille des classes;

- l'augmentation de la charge induite par les plans de pilotage;

- la future évaluation du personnel enseignant;

- l'avenir de l’enseignement qualifiant.

A l’issue de la grande manifestation du mois de mai dans les rues de Liège, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avait fait des promesses. Les a-t-il tenues ? Faisons le point.

1. La taille des classes

De prime abord, le Gouvernement nous avait promis qu’il mettrait fin aux dérogations. Une évaluation était promise fin octobre: nous y serons attentifs. Il s’était également engagé à mettre en place un groupe de travail; celui-ci s’est réuni à deux reprises. La première rencontre a consisté en un rappel de la législation existante. Sans trahir de secret, l’Administration a dû reconnaître la complexité de ce décret datant de 2012 et les difficultés d’application qui en découlent, notamment au niveau de l’enseignement fondamental où seule la moitié des périodes mises à disposition des Pouvoirs organisateurs pour réguler la taille des classes sont réclamées. Les membres du GT ont aussi eu droit à une vision «objective» de la situation tendant à démontrer que, dans la plupart des cas, le nombre d’élèves par classe respecte le prescrit légal. Cette réunion s’est achevée par une proposition de méthodologie afin d’aboutir, d’ici la rentrée 2023, à une série de décisions.

Cette première rencontre nous a laissés sur notre faim puisqu’il nous a été annoncé directement que toute décision devrait se faire «à coût constant»; autrement dit : aucun moyen supplémentaire ne sera dégagé par le Gouvernement.

La seconde rencontre a servi à affiner les statistiques présentées et a permis aux différents intervenants de préciser leur point de vue. Il a également été décidé de scinder le groupe de travail en deux : un premier sous-groupe traitera de la taille des classes au niveau fondamental et le second sera chargé de la réflexion concernant l’enseignement secondaire.

Les prochaines rencontres sont d’ores et déjà programmées pendant la semaine du 17 octobre. Nous ne manquerons pas d’en faire écho.

2. L’augmentation de la charge administrative

Pour cette matière, deux réunions ont également été convoquées. Au cours de la première rencontre, nous avons pu lister les retours du terrain faisant état des pressions exercées sur les membres du personnel dans la rédaction des plans de pilotage. Nous avons mis le doigt sur les incohérences rencontrées sur le terrain lorsqu’on compare la réalité vécue dans certains établissements avec l’esprit du texte de départ. Force est de constater qu’en certains endroits, la «réunionite» est plus qu'aiguë et que les plans de pilotage sont utilisés pour démontrer qu’on «lave mieux ici qu’en face», exacerbant une fois de plus la concurrence malsaine que nous dénonçons chaque fois que nous le pouvons. Il a été proposé la rédaction d’un guide des bonnes pratiques rappelant le B.A.BA. C’est un début. Encore faudra-t-il que ce guide soit largement diffusé et partagé. Wait and see!

3. L’évaluation des enseignants

Plusieurs rencontres ont permis de faire bouger les lignes. Ainsi, on peut pratiquement affirmer que l’évaluation par un collègue est abandonnée. L’enseignant délégué interviendrait uniquement dans une phase appelée «entretien de développement professionnel» dont l’objectif serait uniquement formatif. Son rôle : soutenir, aider et accompagner.

L’entretien dont il est question ici devrait permettre à chaque enseignant de mettre en avant ses compétences professionnelles et, au besoin, de signaler les difficultés qu’il rencontre. Un plan de développement  des compétences professionnelles serait rédigé. Il devrait non seulement mettre en évidence ce qui fonctionne mais, là où des difficultés sont rencontrées, les moyens mis à la disposition de l’enseignant pour améliorer ses pratiques (par exemple des formations appropriées,...). Cette étape se terminerait par un entretien de clôture mené par la direction, le membre du personnel ayant la possibilité de se faire accompagner par le collègue-délégué.

La seconde partie de la procédure concerne l’évaluation à proprement parler. Elle concerne le Pouvoir organisateur qui pourrait, sur base de ce qui précède, convoquer un enseignant à un entretien pouvant déboucher sur une mention (favorable ou défavorable). L’enseignant aurait alors la possibilité de déposer un recours contre la décision du Pouvoir  organisateur. En l’état actuel des choses, deux mentions défavorables successives sur deux années scolaires différentes pourraient conduire à la fin de contrat. Vous vous doutez que c’est principalement sur cette deuxième partie du texte que reposent la plupart de nos inquiétudes. Si nous avons obtenu que les recours soient portés au niveau communautaire (il était question dans un premier temps que le PO analyse le recours) et que des experts pédagogiques soient présents, nous n’avons actuellement aucune certitude sur l’obligation de formation pour les Pouvoirs organisateurs. De même, le front commun syndical a répété son souhait de scinder les deux étapes (formative et sommative) en deux décrets distincts. Enfin, le niveau de la sanction constituant une fin pure et simple de la relation de travail ne passe toujours pas.

4. L’avenir de l’enseignement qualifiant

De nombreuses rencontres ont été programmées, principalement sur la rationalisation de l’offre, ce qui nous a permis de réduire l’impact sur l’emploi à hauteur de 10 % de ce qui était prévu initialement. C’est une victoire syndicale. Plusieurs réformes sont encore programmées, qui nécessiteront la même vigilance de notre part. Rappelons qu’un groupe spécifique a été créé au sein de nos instances. Il suit constamment l’évolution du dossier. Nous serons particulièrement attentifs à l’impact des réformes sur l’emploi en exigeant la mise en place de cellules de reconversion qui doivent permettre aux membres du personnels touchés de retrouver un emploi de qualité.

Ajoutons à cela le dossier relatif à l'alternance, que nous suivons de près depuis longtemps, y compris au sein de l’interprofessionnel et avec le front commun syndical. Nous en avons fait écho régulièrement.

A l’issue de ces quatre manifestations, la balle est plus que jamais dans le camp du Gouvernement. Sera-ce stop ou … encore ? A l’heure d’écrire ces lignes, il est trop tôt pour le dire. Quoi qu’il en soit, nous serons particulièrement attentifs aux suites qui seront données à l’ensemble de nos revendications. Ensemble, nous les évaluerons pour prendre les meilleures décisions.

A ces dossiers, viennent se greffer la triste actualité et la crise sans précédent qui impacte ce qu’on appelle communément le «pouvoir d’achat». Nous préférons l’appeler crise du pouvoir de (bien) vivre (ou de survivre pour certain·e·s).  Les personnels de l’enseignement n’échappent pas à l’augmentation constante du coût de la vie et principalement de l’énergie. Ils la ressentent au quotidien tant dans leur vie privée que professionnelle (déplacements domicile-lieu de travail, déplacements entre établissements,…). Ils la ressentent également au travers du mal-être des élèves dont les familles sont en souffrance. Il faudra que nos Gouvernements trouvent de réelles solutions d’aide et de soutien. Certes, l’indexation des salaires a limité la casse dans le secteur public mais il faudra passer par d’autres mesures, notamment en matière fiscale, pour éviter la catastrophe. N’oublions pas qu’en Belgique, la fraude fiscale s’élève toujours à 25 milliards d’euros!

Nous vous invitons à rejoindre les actions d’ores et déjà programmées par le front commun syndical. Ce n’est qu’en étant solidaires les uns des autres que nous pourrons traverser ces moments douloureux.

Roland Lahaye